

RÈGLEMENTS DU PATINAGE LIBRE



RÈGLES DE SÉCURITÉ

- Les enfants de 12 ans et moins doivent être accompagnés d'un adulte;
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les enfants de 10 ans et moins ainsi que tous les patineurs débutants ou de faibles calibres de tous âges;
- Les débutants utilisant des appuis pour patiner sur la surface glacée doivent être accompagnés d'un adulte;

IL EST STRICTEMENT DÉFENDU

- De se trouver sur la glace sans être chaussé de patins;
- De s'attouper ou flâner en bordure de la patinoire;
- De s'asseoir sur le bord de la bande;
- De patiner avec quelqu'un sur le dos ou dans les bras;
- D'être sur la patinoire avec un traîneau;
- De boire, manger ou fumer sur la patinoire ou dans le chalet des loisirs;
- De se tirer ou de se bousculer;
- De faire des courses ou patiner à des vitesses excessives;
- De freiner brusquement;
- De jeter des objets sur la patinoire;
- De patiner dans le sens contraire ou à reculons;
- De pratiquer des figures de patinage artistique ou de pratiquer le hockey;
- De faire la chaîne, jouer à la tague ou lancer des balles de neige;
- D'apporter des rondelles et des bâtons de hockey;
- D'utiliser casque d'écoute, cellulaire ou appareil électronique portatif en patinant;

FAUTEUILS ROULANTS ET POUSETTES

- Les fauteuils roulants et les poussettes sont permis sous la responsabilité d'une personne de 16 ans et plus chaussée de patins;
- Le port du casque protecteur est fortement recommandé pour les personnes se déplaçant en fauteuil roulant et les enfants de 12 mois dans une poussette;
- Les enfants dans une poussette entre 0 et 12 mois doivent être bien attachés dans leur poussette;
- Les roues ne doivent plus présenter de traces de terre ou de calcium avant d'être mises en contact avec la glace afin d'assurer la sécurité des autres patineurs;
- Les personnes se déplaçant en fauteuil roulant ou accompagnées d'enfants dans une poussette doivent longer la bande;

URGENCE

En cas d'urgence, blessures ou autres, composez immédiatement le 9-1-1.

Le téléphone le plus près est situé au sous-sol du Centre des loisirs (près du gym).

En cas de dommage, veuillez aviser la municipalité de Tadoussac au (418) 235-4446.